



Comité Social d'Administration Local

23 juillet 2024

Compte rendu

Le CSAL des Côtes d'Armor était convoqué ce mardi 23 juillet 2024 en seconde convocation, le CSAL du 11 juillet n'ayant pu se tenir du fait du boycott de Solidaires et de la CGT.

A l'ordre du jour :

- 1- Approbation du Procès-Verbal du CSAL du 26 mars 2024 ;
- 2- Mise en place du SA-SIE de Lannion -
Convention DDFiP22/DRFiP35 ;
- 3- Bilan d'activité de la formation professionnelle 2023 ;
- 4- Plan local de formation professionnelle 2024 ;
- 5- Présentation du tableau de bord de veille sociale ;
- 6- Présentation du règlement intérieur d'utilisation des
véhicules ;
- 7- Questions diverses.

Après la lecture des déclarations liminaires de FO et de la CFDT (Solidaires et CGT étant de nouveau absents pour ce CSAL), la Présidente a indiqué que la semaine en 4 jours ne serait pas

expérimentée au 1^{er} septembre, alors que plusieurs collègues et services se sont dit intéressés par cette expérimentation.

Nous dénonçons avec force, l'attitude rétrograde des syndicats qui ont tout fait pour empêcher certains collègues de pouvoir mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle : avec des arguments fallacieux et sans rapport avec le sujet, en boycottant chaque réunion !

A cause de ces attitudes déplorables, ces organisations, non seulement sont à l'opposé de la défense des agents, mais pire, créent les conditions de blocage d'avancées pour le bien-être des collègues. Cela est inexcusable, et nous condamnons ces positions préhistoriques, basées sur des considérations politiques !

1- Approbation du Procès-Verbal du CSAL du 26 mars
l'UNSA a voté POUR.

2- Mise en place du SA-SIE de LANNION

Les travaux touchent à leur fin. Le mobilier doit commencer à être installé début août et l'informatique devrait être opérationnelle fin août.

Certaines entreprises n'ont pas respecté leurs engagements, occasionnant une gêne pour les collègues du SGC au rez-de-chaussée. Le désamiantage a produit de grosses nuisances et les collègues ont été appelés à utiliser le télétravail.

La DRFiP 35 gèrera les missions confiées au SA-SIE de LANNION.

Concernant les conditions de travail des collègues qui s'installeront, l'UNSA DGFIP 22 jugera sur pièce au moment opportun. Dans l'attente, nous nous sommes abstenus, car

l'organisation se fait quelque peu à tâtons du côté de l'accueil...

Les chefs de services sont appelés à favoriser le télétravail tant que les travaux ne sont pas terminés. Nous rappelons ici que l'UNSA était la première à défendre le télétravail...Pendant que d'autres criaient à la désorganisation...Encore les mêmes pour qui « progrès social » signifie « retour au moyen-âge ».

3-4- Formation professionnelle

La CID 22 a jugé (à juste titre) que le matériel informatique des salles de formation était obsolète. Solution : on enlève le matériel.

Mais sans le remplacer. Chacun devra apporter son matériel... Quid de l'année prochaine ? Devra-t-on apporter également son bureau et sa chaise ? On verra. Ne riez pas, on n'est pas à l'abri.

Plan 2024 :

- Campagne déclarative et émission des avis, notamment pour les agents « France Services » et service civique.**
- Fiscalité des entreprises**
- Missions Foncières**
- Contrôle fiscal**
- Transformation de la DGFIP comme objectif collectif (Sic)**
- CALC Avancé (3 sessions programmées)**
- Gestes qui sauvent (pour tous les agents)**
- Ecomobilité**
- Rémunération des comptables**

A ce moment, la visio s'est coupée brutalement : plus de son, plus d'image.

5 minutes plus tard : retour de la visio.

L'UNSA s'abstient sur le plan local de formation. Nous y reviendrons lors de la prochaine Formation spécialisée (prévue courant septembre).

5- Tableau de bord de veille sociale.

L'UNSA DGFIP a déjà fait le bilan de l'observatoire interne national, qui se décline. En ligne ici :

[Observatoire interne 2024. L'analyse de l'UNSA DGFIP - UNSA Finances](#)

Localement, ce sont des situations personnelles, qui ont pu poser problème. Les fiches de signalement sont vues régulièrement en formation spécialisée. En tous les cas, si vous rencontrez un problème, n'hésitez pas à utiliser les fiches de signalement (page d'accueil d'Ulysse 22 / Encadré sur la partie droite).

En cas de problème avec votre hiérarchie directe, n'hésitez pas à nous contacter : nous nous faisons le relais de nos adhérents.

Pour la DDFiP 22, l'augmentation du nombre de fiche est signe potentiel d'une parole qui se libère.

6- Présentation du règlement intérieur d'utilisation des véhicules

Rien à signaler. Des règles de bon sens. Cela concerne surtout les voitures qui sont stationnées sur Saint Brieu. Les bicyclettes au lithium infusé au jus de betterave n'ont pas fait partie de la discussion.

Une note sera diffusée, et un carnet de bord sera dans chaque véhicule, comme à l'armée. Ne pas oublier de renseigner le carnet de bord, sinon, BIM : 40 jours de trou (ie au service amendes sous la surveillance du secrétaire adjoint de l'UNSA DGFIP 22)

7- Questions diverses

Nous n'avons pas de questions diverses, ni de onzeverses d'ailleurs.



Johann **HERVÉ** • 06 86 53 21 25 • johann.herve@dgfip.finances.gouv.fr
Secrétaire National • Secrétaire départemental 22 • Élu CSAL 22

